

The logo for Valence Romans Agglo is located in the top left corner. It features a red hexagonal shape containing the text "valence ROMANS AGGL" in white. The word "valence" is in a lowercase sans-serif font, "ROMANS" is in an uppercase sans-serif font, and "AGGL" is in a bold uppercase sans-serif font. To the right of "AGGL" is a small white hexagon. The background of the entire page is white, with a decorative pattern of red and white hexagons on the left side and a pattern of light gray hexagons in the bottom right corner.

**valence  
ROMANS  
AGGL**

**ELEMENTS RELATIFS  
AU ZONAGE  
D'ASSAINISSEMENT  
et AU ZONAGE  
PLUVIAL**

**Commune de la Baume  
d'Hostun**

**Janvier 2021**

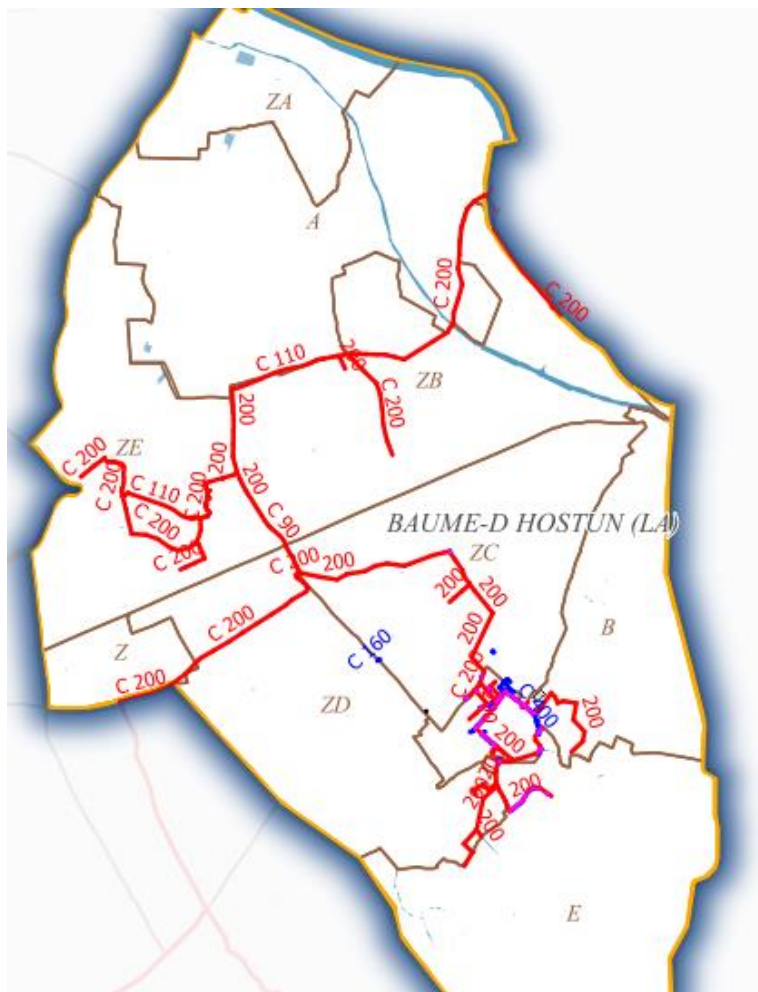
La compétence assainissement est gérée par la direction de l'assainissement de Valence Romans Agglo. Cette compétence comprend les volets assainissement collectif, assainissement non collectif ainsi que la gestion des eaux pluviales urbaines. Elle est exercée par la communauté d'agglomération sur l'ensemble de son territoire (54 communes).

## 1 ASSAINISSEMENT COLLECTIF EAUX USEES :

Les ouvrages d'assainissement de la commune de La Baume d'Hostun, comme Hostun, s'inscrivent, au sens de l'arrêté du 21 juillet 2015, dans le système d'assainissement du SMABLA (Syndicat Mixte d'Assainissement de la Bourne et de la Lyonne Aval) ;

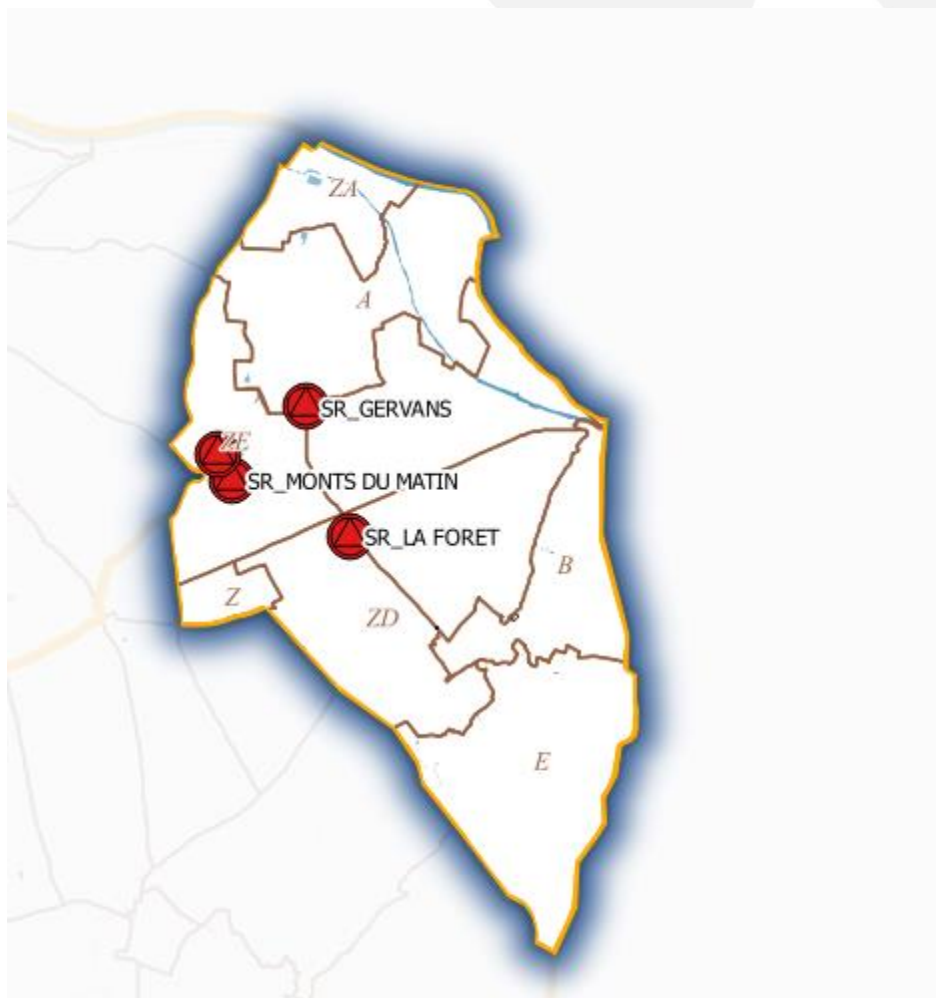
Le réseau d'assainissement dans l'emprise communale mesure 10 709m, entièrement en séparatif. Il dessert le village de la Baume d'Hostun, mais également les hameaux des Paillonières, le Château, les Royets, les Vachons et le Champs de la Croix.

Une autre tête de réseau collecte des eaux usées de la zone d'activité des Monts du Matin.



Le réseau d'assainissement de la Baume d'Hostun

Les stations de relevage :



Les 4 stations de refoulement de la Baume d'Hostun



#### Les 4 postes de relevage et le réseau en refoulement

Quatre stations de relevage permettent aux effluents de rejoindre la STEP ;

- Le poste de Gervans, situé sur la parcelle ZB 160
- Le poste de la Forêt, sur la parcelle ZD 115
- Le poste des Monts du Matin, sur la parcelle ZE 156
- Le poste des Lilas, sur la parcelle ZE 103

Aucun déversoir d'orage n'est recensé sur la commune de la Baume d'Hostun.

La Baume d'Hostun compte 197 branchements au réseau d'assainissement ce qui représente 471 habitants soit 81.5% de la population desservie.

## **2 LA STATION D'EPURATION DU SMABLA**

Le SMABLA, Syndicat Mixte d'Assainissement de la Bourne et de la Lyonne Aval dont le siège social en Mairie de Saint-Nazaire-en-Royans, gère la STEU implantée 1155 route du Barrage, ZA des Triboulières à Saint-Nazaire-en-Royans.

La STEU a été mise en service le 8 décembre 2011. Elle traite les effluents de Saint-Nazaire-en-Royans, d'Auberives, Beauvoir-en-Royans, Chatelus, Choranche, Pont-en-Royans, Saint-André-en-Royans, Saint-Hilaire-du-Rosier, Bouvante, Hostun, la Baume d'Hostun, Oriol-en-Royans, Rochechinard, Saint-Martin-le-Colonel, Sainte-Eulalie-en-Royans, Saint-Jean-en-Royans, Saint-Laurent-en-Royans, Saint-Nazaire-en-Royans et Saint-Thomas-en-Royans

On dénombre 5 462 abonnés raccordés en 2018 correspondant à 11 023 habitants environ.

La STEU, soumise à autorisation en date du 08 avril 2011, présente les caractéristiques suivantes :

Capacité nominale : 22 000 EH  
 Milieu récepteur : L'Isère  
 Charge nominale en débit : 3 650 m<sup>3</sup>/j  
 Débit de référence : 5 140 m<sup>3</sup>/j  
 Charge nominale en DBO5 : 1 320 kg/j  
 Charge nominale en DCO : 2 904 kg/j  
 Charge nominale en MES : 1716 kg/j  
 Charge nominale en NTK : 330 kg/j  
 Charge nominale en Pt : 88 kg/j

La STEU du SMABLA est en mesure de traiter les effluents supplémentaires des nouveaux habitants correspondant à l'ouverture des zones à urbaniser sur la commune de la Baume d'Hostun. Sur 3 années consécutives (2016 – 2019) la charge en matière organique (DBO5) entrante est 30% inférieure à la capacité nominale de la STEU. En revanche, la concentration de Matière en Suspension (MES) entrante dans la STEU reste relativement élevée sur cette même période, signe d'apport d'eaux parasites météoriques. Ce constat se confirme par la corrélation observée entre la charge hydraulique entrante par temps de pluie et la pluviométrie mesurée mensuellement (source : rapport d'activité 2018).

### 3 ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

La compétence assainissement autonome relève également de la communauté d'agglomération Valence Romans Agglo.

En 2019, le nombre d'installations en assainissement non collectif est estimé à 69.

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de Valence Romans Agglo chargé du suivi des installations autonomes a réalisé, au 31/12/2018, 58 contrôles d'installations.

| Commune           | Installations connues | Installation conforme | Installation Non conforme SANS risque | Installation Non conforme AVEC risque | Installation Non conforme : Absence d'installation | Total des installations ayant fait l'objet d'un contrôle du SPANC |
|-------------------|-----------------------|-----------------------|---------------------------------------|---------------------------------------|----------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------|
| La Baume d'Hostun | 69                    | 8                     | 42                                    | 7                                     | 1                                                  | 58                                                                |



Pour les secteurs non desservis par un réseau collectif, il est indispensable d'identifier conjointement :

- Les conditions d'habitat : la surface disponible sur la parcelle attenante à l'habitation et la pollution anthropique potentielle au regard du bâti disponible.
- Les caractéristiques physiques du milieu récepteur : Une étude de sol sera obligatoirement réalisée pour déterminer les caractéristiques intrinsèques du sol en place et la perméabilité mesurée à différentes profondeurs.

Pour toute mise en place ou réhabilitation d'une filière d'assainissement non collectif, ces éléments seront obligatoirement transmis au service public d'assainissement non collectif de Valence Romans Agglo, accompagné de l'étude de conception de la filière envisagée.

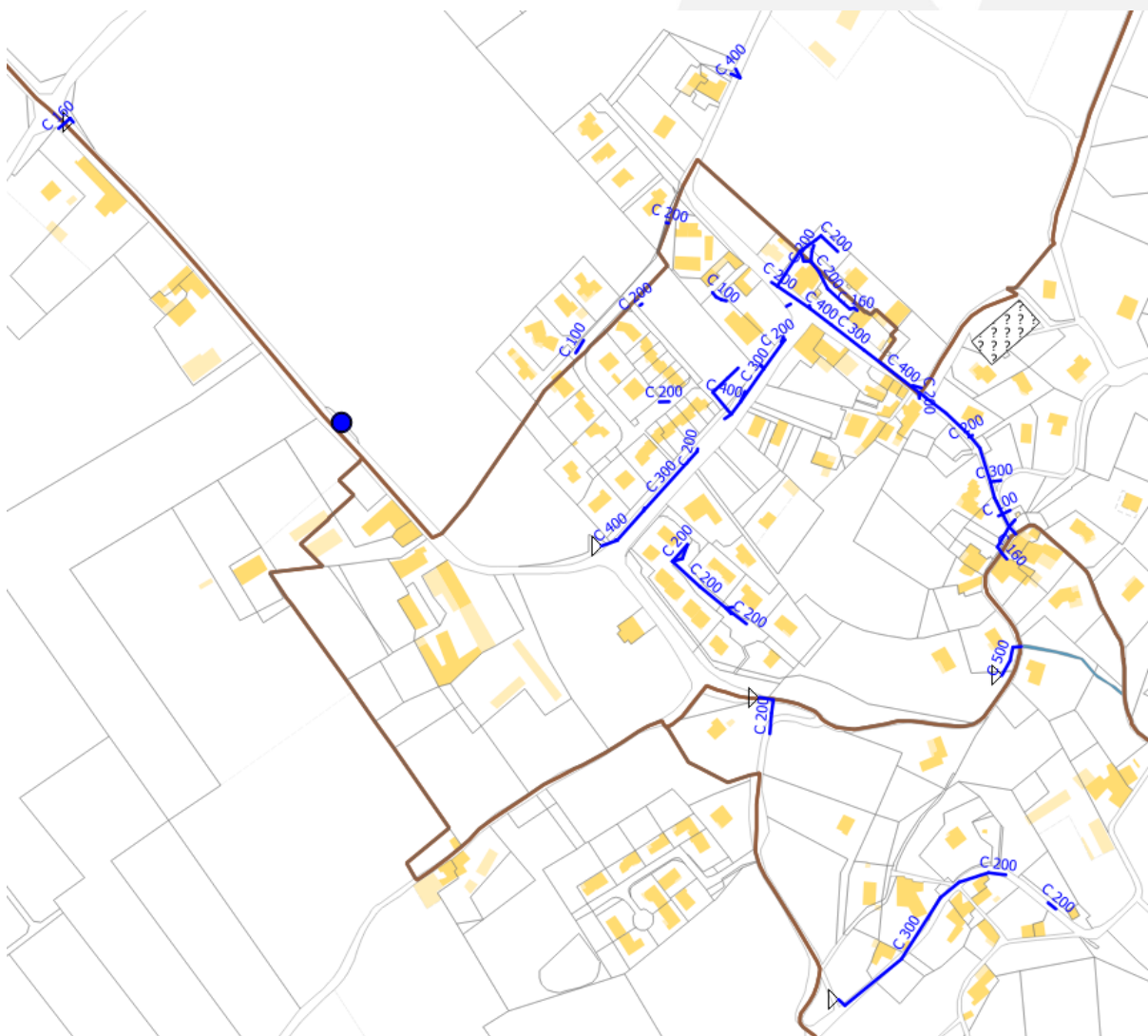
Conformément au règlement d'assainissement non collectif de l'Agglo, les travaux ne pourront commencer qu'après réception de l'avis du SPANC sur le projet de conception transmis.

Au regard des contrôles réalisés par le SPANC sur la commune de La Baume d'Hostun, les secteurs classés en assainissement non collectif ne présentent pas de contraintes qui obèreraient les possibilités de mise en place de ce type d'assainissement.

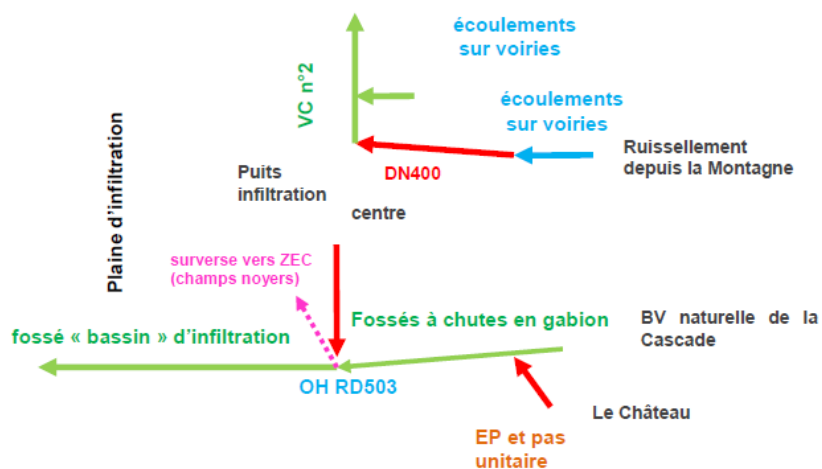


#### 4 EAUX PLUVIALES :

Le linéaire de réseaux d'eau pluvial est faible, et uniquement localisé dans le village ou dans la montée du Château. Les écoulements suivent la voirie en surface puis s'infiltrent dans la plaine.



Réseau pluvial sur la commune d'Hostun



Synoptique du fonctionnement des écoulements pluviaux.

Un fossé le long de la route de la Paire collecte les eaux de pluie et les amène au bassin d'infiltration de la Cascade. Celui-ci mesure environ 30mX6m, est bordé d'un talus d'environ 60cm de profondeur et est dépourvu d'exutoire superficiel. Les eaux collectées sont infiltrées et évapotranspirées par la végétation en place.



Bassin d'infiltration de la Cascade



En cas d'épisode pluvieux, les fortes pentes, la mauvaise infiltration en amont de la zone urbaine, l'apport de matériaux et l'insuffisance du réseau de collecte des eaux pluviales peuvent conduire à des phénomènes d'inondation dans le bourg.

Dans la Zone artisanale des Monts du Matin, un système de noue collecte et gère les eaux pluviales des voiries.

## **ANNEXES :** CARTE DE ZONAGE ASSAINISSEMENT